

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 23 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Josette
LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-GASSIER,
Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE, Michel BRIFFAUD,
Laurent HOTTIER, Thierry LATIL, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI,
Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,
Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Olivia
BURLES à Monsieur Vincent BLACHERE, Monsieur Jérôme DUPUY à
Madame Michèle COTTRET, Madame Monique HOURS à Madame
Josette LAUVERGNIAT.

Absents :

Madame Françoise MARQUE

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent HOTTIER

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

Date de convocation

17 février 2023

**OBJET : Convention entre la commune et la fondation « Félibrige » pour le label « Cité
Mistraliennne »**

Rapporteur : Monsieur Paul AUDAN

Le rapporteur rappelle que l'association Félibrige a été créé par Frédéric Mistral, un poète provençal, rejoint ensuite par 6 autres fondateurs dont Joseph Roumainville qui est le véritable père du Félibrige. C'est une association littéraire qui vit le jour en 1854 et qui a une mission bien définie : restaurer la langue et la littérature.

Il précise à l'assemblée que cette charte s'articule autour de plusieurs actions :

- Mettre en place de la signalétique en provençal (panneaux entrée de villes, plaques de rues, plaques commémoratives...)
- Dénommer une rue ou un lieu Frédéric Mistral
- Intégrer la langue dans la communication
- Valoriser les personnages historiques liés à la culture provençale
- Répertoire les acteurs locaux majeurs de la culture provençale
- Informer les commerçants que la ville deviendra « Ciéuta Mistralenco »
- Organiser une ou plusieurs actions communales pour la promotion de la langue auprès des publics scolaires et autres
- Favoriser l'existence d'une association provençale transmettant la langue
- Proposer des supports en langue régionale dans les médiathèques
- Organiser une ou plusieurs fêtes traditionnelles
- Soutenir les associations culturelles provençales et favoriser leur création
- Demander aux acteurs touristiques de mettre en avant la culture et la patrimoine local
- Proposer des parcours patrimoniaux
- Pavoiser officiellement aux couleurs sang et or
- Entretenir, protéger et valoriser le patrimoine historique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2127-29

Considérant que le label « Cité Mistralienne » est un label appartenant à l'association Félibrige ;

Considérant que ce label récompense toutes les initiatives de sauvegardes et surtout de réinstauration des langues occitanes dont le provençal qui est un dialecte occitan ;

Considérant que la commune de Gréoux-les-Bains souhaite mettre en valeur la culture provençale ;

Considérant que la commune accueillera en mai 2023, la Sainte Estelle, Congrès du Félibrige, qui se tient une fois par an dans une ville de langue occitane différente.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif au label « Cité Mistralienne ».

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 23 février 2023

Signé,
Le 23 février 2023

Publié sur le site internet de la mairie :
Le 24 FEV. 2023

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Laurent HOTTIER